DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2017

Délibération n° D-2017-198

Conseillers en exercice : 45

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 16/05/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 29/05/2017

Repérage et constitution du Dossier Technique Amiante (DTA) -Approbation de l'accord-cadre

Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés:

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Monique JOHNSON.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Délibération n° D-2017-198

Direction Patrimoine et Moyens

Repérage et constitution du Dossier Technique Amiante (DTA) - Approbation de l'accord-cadre

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Tout propriétaire de bien a des obligations vis-à-vis de la gestion du risque amiante.

L'article L1334-12-1 du Code de la Santé Publique précise « les propriétaires, ou à défaut les exploitants, des immeubles bâtis y font rechercher la présence d'amiante ; en cas de présence d'amiante, ils font établir un diagnostic de l'état de conservation de l'amiante dans les matériaux et produits repérés et mettent en œuvre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour contrôler et réduire l'exposition ».

Aussi, pour ce faire, la Ville de Niort a besoin d'établir et / ou mettre à jour un état de présence de matériaux ou matériels contenant de l'amiante et de réaliser en conséquence les repérages nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Les repérages nécessaires sont les suivants :

- établissement ou mise à jour du dossier technique amiante ;
- préalables à l'exécution des travaux d'entretien ou de réhabilitation ;
- réalisation de mesures d'empoussièrement en fibre amiante dans les immeubles bâtis.

Il est prévu le découpage suivant :

- 2017 : DTA des bâtiments scolaires et sportifs ;
- 2018 : DTA des bâtiments associatifs, cultuels et culturels ;
- 2019 : DTA des espaces et services publics ;
- 2020 : DTA des services à caractères économiques.

Pour répondre à ce besoin, une consultation par procédure adaptée a été lancée.

Le présent accord-cadre à bons de commande, passé pour une durée de quatre ans, prévoit un montant minimum et un montant maximum.

La commission des marchés s'est réunie le 13 avril 2017, pour émettre un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre à l'entreprise AC ENVIRONNEMENTS, pour un montant minimum de 70 000 € TTC, et un maximum de 150 000 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY